



CAP du 26 novembre 2015

DECLARATION PREALABLE

Des réponses à la hauteur de la richesse des parcours des ITPE ?

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de votre première participation à la CAP des ITPE, une instance incontournable pour la défense individuelle des ITPE à l'ensemble des phases clés de leur carrière. Le creuset aussi de la construction et de la gestion d'un corps d'ingénieur original dans le paysage de la fonction publique, alliant dynamique et diversité des parcours avec unité de leur gestion.

La CAP d'aujourd'hui, consacrée aux promotions à IDTPE, sera pour vous l'occasion de découvrir **la richesse et la réussite des parcours professionnels des ITPE**, la pluralité des compétences détenues, les responsabilités prises dès le premier niveau de grade ainsi que **la diversité de leurs lieux d'exercice et de leurs domaines d'intervention**. Avec un regret, celui de ne pas pouvoir vous présenter encore plus de dossiers de qualité, certains services ou harmonisateurs méconnaissant ou ignorant nos règles de gestion. Que dire de ces règles de quotas que certains s'imposent ? Que dire de la politique de l'IG centralisateur des dossiers VNF qui n'en remonte que la moitié ? Que dire des critères « tu es trop jeune » ou encore « tu n'as pas 3 ans d'ancienneté dans ton dernier poste » ? Autant de retours d'ITPE qui me poussent une nouvelle fois à exiger que la DRH rappelle les règles de gestion, diffuse notre charte et veille à ce que chaque employeur ministériel respecte les règles !

Et je profite de cette occasion pour vous remettre en primeur « l'essentiel de l'ITPE » dans sa version 2016, véritable mode d'emploi à destination des ITPE, mais qui devrait aussi se trouver sur tous les bureaux des harmonisateurs, des directeurs et SG de vos services.

Concernant **la richesse des parcours professionnels**, vous pourrez ainsi découvrir que les ITPE peuvent tout autant construire leur carrière dans les services ministériels, en services déconcentrés, en services spécialisés, en administration centrale ou au sein des établissements publics (VNF, Cerema, future AFB...) mais aussi dans d'autres ministères, ou encore dans des ambassades de France, à la commission européenne, en collectivité ou au sein d'opérateurs de droit privé (bureaux d'études par exemple).

Au-delà des lieux d'exercice, la richesse des parcours peut également se lire au travers des choix opérés lors de mobilités, soit pour construire une carrière comportant une variété de domaines de compétences, ou une carrière construite autour d'un fil rouge thématique permettant d'intervenir sur un domaine à l'occasion de différentes postures, ou enfin une carrière de spécialiste/expert de domaine ou de chercheur.

Une richesse et une variété fondée sur la liberté de choix, les ITPE ayant toujours été acteurs de la construction de leurs parcours professionnels au bénéfice de leurs ministères et de leurs employeurs. Reste à leur en laisser la possibilité en luttant à votre niveau contre l'employabilité immédiate appliquée par nombre de chefs de services, et contre les effets pervers de la réforme territoriale, qui va conduire à spécialiser des sites et entravera ainsi la construction de parcours professionnels sur des domaines d'activité initialement librement choisis. Demain encore plus qu'aujourd'hui, les ITPE devront avoir accès à l'ensemble des domaines de politiques de nos ministères, en DREAL comme ailleurs !

S'agissant de **la pluralité des compétences détenues**, au risque de surprendre certains employeurs qui s'évertuent à émettre des avis défavorables à l'accueil juste par méconnaissance du corps des ITPE, vous pourrez constater que nombre d'ITPE ont occupé des postes à enjeux sur les domaines des risques anthropiques (et certains sont même reconnus spécialistes ou experts), du logement (résorption des logements indignes dans des secteurs à enjeux, par exemple), de l'eau et de la biodiversité (SDAGE, SAGE, Natura 2000, paysages, en services déconcentrés et en administration centrale, ou au sein des services composant la future AFB), et plus largement de l'aménagement durable (avec notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique). Autant d'exemples de domaines de compétences qui démontrent largement l'adaptabilité de l'ITPE aux enjeux de société et aux politiques des MEDDE/MLETR, au delà des domaines liés aux transports, aux infrastructures, au bâtiment ou à l'informatique.

Vous pourrez également noter au passage la réalisation de double-cursus, en architecture, ou avec d'autres écoles d'ingénieurs.

Des compétences qui pourraient être davantage développées au sein du corps des ITPE... encore faudrait-il que la tutelle de l'ENTPE exprime clairement ses attentes, en lien avec l'ensemble des employeurs potentiels des ITPE !

La promotion à IDTPE constitue une étape importante pour les ITPE. Mais une étape seulement. En effet, elle marque, pour la grande majorité d'entre eux, l'ouverture vers une nouvelle dynamique de carrière amenant un certain nombre d'entre-eux à accéder à des emplois de direction ou d'expertise de haut niveau. Historiquement, cette dynamique a permis à nombre d'ITPE d'accéder, de par la qualité de leurs parcours, aux emplois de direction dans la plupart de vos services ou établissements publics, aux emplois d'ingénieurs en chef de la FPT, à l'ensemble des postes en administration centrale ou enfin aux emplois DATE ou encore d'experts de haut niveau. Mais comment conserver cette dynamique globale du corps des ITPE, assise sur une gestion partant du parcours au premier niveau de fonction jusqu'au 3ème niveau, si les ITPE perdent le droit de déposer leur CV sur le bureau d'un employeur, en raison de blocages mis en place par la fonction publique à tous les étages ? Comment conserver cette dynamique dès lors que les passerelles entre nos différents lieux d'exercices sont rendues plus difficiles jour après jour ?

La seule réponse, et nous l'avons portée auprès de vous dès votre arrivée, **est bien l'aboutissement d'une réforme statutaire portant notamment création d'un véritable 3ème niveau de grade culminant à HEB.**

Avec au passage une urgence liée à la réforme territoriale, plaçant les ICTPE en particulier en situation de double précarité : celle de la remise en cause de leur positionnement dans les organigrammes entraînant celle d'une remise en cause de la moitié de leur indemnitaire ! J'en profite d'ailleurs pour vous faire part du mal-être de vos cadres dans les DREAL en particulier, cadres pris en tenaille entre l'impossibilité de donner du sens à la réforme auprès de leurs agents, et la maltraitance qu'ils subissent eux-mêmes.

En conséquence, si nos ministères ne prennent pas rapidement les mesures nécessaires pour lever les freins qui se mettent progressivement en travers de la construction des parcours professionnels des ITPE, cette richesse de compétences, de postures, de responsabilités risque à terme d'être bien mise à mal et par là-même le portage des politiques publiques du MEDDE/MLETR, le corps des ITPE étant bien sa colonne vertébrale technique !

Et les solutions sont simples et découlent également des conclusions des assises des métiers des ingénieurs : avoir une vraie politique de gestion des parcours et des compétences, augmenter le recrutement pour répondre aux besoins des ministères, adapter la formation initiale à l'ENTPE en lien avec d'autres écoles aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et obtenir un 3ème grade, culminant HEB pour fluidifier la mobilité et conserver des parcours ascendants, à tous niveaux, et y compris dans la fonction publique territoriale. Et sur ce dernier point, **les ITPE attendent une réponse claire du Secrétaire général et de la ministre, avant notre congrès des 10 et 11 décembre prochains !**

Autre point sur lequel les ITPE attendent une réponse : les suites données à la demande de dérogation au RIFSEEP portée auprès de la DGAFP. Votre administration a-t-elle relancé la DGAFP ? Quelle réponse obtenue ? Nous n'en savons rien ... et toujours dans ce contexte de réforme territoriale, le risque est grand de voir encore une fois l'indemnitaire tiré vers le bas, de la même façon que le seront certains positionnements hiérarchiques.

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO